

TAUX DE L'INTERET LEGAL

Années	Taux ordinaires	En cas de condamnation*
2006	2,11 %	7,11 %
2007	2,95 %	7,95 %
2008	3,99 %	8,99 %
2009	3,79 %	8,79 %
2010	0,65 %	5,75 %
2011	0,38 %	5,38 %

**En cas de deux mois après que la décision soit devenue exécutoire en vertu de l'article 3 de la loi 75-619 du 11 juillet 1975.*